

Conseil d'orientation pour l'emploi

Jeudi 6 janvier 2010



Patrick Hetzel, Directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

Madame, Monsieur,

L'insertion professionnelle des étudiants est désormais au cœur de tous les débats de l'enseignement supérieur, de tous les projets stratégiques des établissements.

C'est à mon sens une première avancée significative. Notre objectif est de rendre bien réel et opérationnel le continuum information-orientation-insertion professionnelle.

La loi Libertés et responsabilités des universités, promulguée en août 2007 en traduit les principes.

Dès son article 1^{er}, elle confère aux universités une nouvelle mission d'orientation et d'insertion professionnelle.

Le regard que portent sur l'université les milieux socio-économiques est en train de changer, de changer vite et très favorablement. Près de 200 chefs et cadres d'entreprises siègent au sein des conseils d'administration des universités. La qualité des projets communs, de formation et de recherche, qui émergent notamment à l'intérieur des fondations universitaires ou partenariales (37 au total en juillet 2010) démontrent de la forte et rapide capacité de mobilisation des acteurs mais aussi que les esprits sont mûrs pour découvrir mutuellement ce que chacun peut apporter à l'autre.

Et ce, malgré la dure période de crise économique que nous venons de vivre. La loi LRU a également rendu obligatoire au sein de chaque établissement la création d'un bureau d'aide à l'insertion professionnelle.

En 2008, une commission rassemblant des représentants de différentes organisations impliquées dans l'action d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants, sous la présidence de MM. CHAUDRON et HUALDEBORDE, a élaboré et mis en forme une série de réflexions pour aider les universités à structurer leur action en matière d'insertion professionnelle.

A la suite de ce travail, la DGES(IP) a demandé aux établissements du 19 novembre 2008 de s'approprier les perspectives ainsi élaborées, et de définir les principes de leur action dans des Schémas directeurs de l'aide à l'insertion professionnelle, ainsi définis :

« La création du bureau d'aide à l'insertion professionnelle doit être l'occasion de recenser l'ensemble des actions conduites par l'université pour créer des synergies, homogénéiser méthodes et pratiques, voire faire connaître les réalisations et supprimer les éventuelles redondances. Cet état des lieux exhaustif des structures concernées, des actions développées et des moyens mobilisés vous permettra de disposer d'une vision d'ensemble des initiatives prises par les composantes et services de l'établissement »

Au total, 82 schémas directeurs de l'aide à l'insertion professionnelle sont parvenus au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche entre février et juin 2009. L'un d'eux concerne quatre établissements (Nancy 1, Nancy 2, Metz-Paul Verlaine, l'INP Lorraine).

Parmi les priorités fortes des établissements exprimées au sein des schémas directeurs de l'aide à l'insertion professionnelle

- La poursuite de l'effort consacré au développement du caractère professionnalisant que les universités donnent à leurs formations

- Le travail important engagé sur la traduction des diplômes en compétences et prise de conscience de la nécessité d'améliorer la lisibilité des formations

- La forte volonté des universités d'aider leurs étudiants à mieux comprendre les attentes des employeurs potentiels, en leur donnant les outils de dialogue nécessaire (Portefeuilles d'expériences et de compétences, livrets de compétences, etc...)

Là où les choses sont moins évidente, globalement bien sûr, ce sont plus la hiérarchisation des actions et leur inscription dans un plan d'action coordonné et leur évaluation.

Depuis que les Bureaux d'Aide à l'Insertion Professionnelle ont été mis en place, une année universitaire s'est écoulée, nous permettant ainsi de disposer d'un premier bilan d'exercice. La loi oblige les universités à rendre compte chaque année de leurs actions en matière d'insertion professionnelle devant leurs conseils centraux (CEVU).

Ce bilan a été demandé aux établissements, et leur étude par le ministère est en cours.

Je viens de procéder à l'installation d'un comité de suivi des politiques universitaires d'insertion professionnelle le 17 décembre 2010. Il regroupe des représentants des SCUIO-IP, des observatoires universitaires, un VP étudiants, la CPU, le MEDEF et l'AFIJ. Il a pour mission d'identifier les meilleures pratiques mises en œuvre dans les

établissements mais aussi de mener une réflexion en matière de professionnalisation des cursus. La restitution de ce travail aura lieu au cours d'une journée Insertion Professionnelle organisée par le MESR au printemps 2011.

Dans le même temps, voici un peu moins d'un an, nous lançons la première collecte nationale de données sur l'insertion professionnelle des diplômés de master. Force est de constater, à la lumière des premiers résultats et analyses que cette première enquête commune est incontestablement encourageante.

Menée en décembre 2009 auprès de 43000 diplômés de Master de la session 2007, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, le taux moyen de réponse (64%) témoigne de l'important effort qui a été consenti par la plupart des établissements, signe de l'importance qu'ils apportent au thème de l'insertion professionnelle et à sa mesure.

Notre objectif est de créer un indicateur pour mesurer et décrire l'insertion professionnelle de nos diplômés. La mesure de cette insertion est indispensable au bon exercice de cette mission et elle-même constitue une obligation pour les établissements qui doivent rendre publiques des statistiques sur l'insertion de leurs diplômés. Nous nous devons de fournir au public les informations les plus transparentes et les plus précises possibles, afin notamment que l'orientation des lycéens et des étudiants puisse reposer sur des données fiables et comparables entre établissements.

Notre ambition est d'étendre progressivement le champ de l'enquête
Pour les années ultérieures, des extensions du champ sont prévues aux diplômés des licences générales. Des enquêtes annuelles existent déjà auprès des diplômés de DUT ou de licence professionnelle.

La question de l'intégration des licences générales dans le dispositif sera examinée en lien avec les universités. S'agissant d'un diplôme assez largement tourné vers la poursuite d'études, sa prise en compte appelle des questionnements plus larges que

la seule insertion, de type « enquête de devenir » telle qu'est pratiquée l'enquête auprès des diplômés de DUT.

Au-delà de la seule publication des taux, cette information disponible et partagée et qui s'enrichira progressivement fera nécessairement évoluer le système universitaire dans son ensemble.

C'était déjà l'idée qu'avait développée la Commission nationale université-emploi que j'ai présidée en 2006 et qui a donné lieu au rapport « De l'université à l'emploi », établissant des propositions autour de 6 axes forts et permettant, à partir de la mission d'insertion professionnelle qui serait dévolue aux établissements de bâtir une nouvelle stratégie pour l'université française : lutter contre l'échec principalement dans le premier cycle universitaire, repenser l'information et l'orientation, améliorer la professionnalisation, rapprocher durablement l'université du marché du travail, créer un partenariat universités/employeurs pour la croissance et faire évoluer le système universitaire dans son ensemble.

Mais il n'est pas juste question de mesurer l'employabilité ou l'adéquation des diplômés au potentiel d'embauche immédiat du marché du travail, comme certains voudraient le faire croire. Nous ne pouvons pas non plus la laisser réduire à la création d'un simple outil de comparaison et de classement entre établissements. Nous avons besoin d'avoir une vision d'ensemble de l'insertion professionnelle, qui nous permette de connaître le phénomène et ses déterminants. Ces données nous seront utiles pour faire converger les objectifs de politique générale du ministère et les objectifs stratégiques de nos établissements.

Au-delà de la demande forte des lycéens et des étudiants sur le sujet, de leurs familles, mais aussi celle des milieux socio-économiques, l'Université doit prendre à bras le corps cette nouvelle dimension d'insertion professionnelle au cœur de ses cursus et de sa stratégie de développement : dans la définition même de chacun de ses diplômes, de son offre globale de formation et dans l'accompagnement de ses étudiants vers l'emploi.

L'effort entrepris par les établissements ne peut se circonscrire à l'aide matérielle et individuelle apportée à chaque étudiant pour construire sa propre insertion dans le cadre des BAIP. L'insertion professionnelle des étudiants se construit aussi à travers l'acte pédagogique et doit nécessairement faire évoluer la pédagogie et les contenus de formation.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle mission dans les universités, l'insertion professionnelle a été intégrée dans l'intitulé de la DGESIP et que son organisation a été, pour une large part, conçue en fonction de cet objectif. Au-delà du pilotage des formations plus directement professionnelles (STS : 234.000 étudiants ; IUT : 118.000 ; licences professionnelles : 45.000 ; formations d'ingénieurs : 114.000 ; écoles de commerce et de gestion : 101.000 ; formations de santé : 193.000), c'est l'ensemble de l'appareil de l'enseignement supérieur qui doit être accompagné dans la mutation qui fait de l'insertion des étudiants l'une des dimensions essentielle de son activité.

- ⇒ L'insertion professionnelle fait désormais partie des indicateurs de performance des établissements et du dialogue contractuel périodique.
- ⇒ Le statut des enseignants-chercheurs (D 84) modifié intègre désormais la mission de formation en apprentissage ou formation continue.
- ⇒ Nous développons actuellement un réseau de référents en entrepreneuriat dans chaque établissement et 20 pôles de l'entrepreneuriat étudiant ont été labellisés. Une mission est en cours.
- ⇒ La professionnalisation de la formation se développe progressivement à l'intérieur-même de tous les cursus LMD et est particulièrement encouragée pour prévenir les abandons en cours de cursus. Le stage

fait l'objet d'une attention particulière quant à la définition de ses objectifs et de son réinvestissement au sein de la formation. Toute licence comprendra à l'avenir un « semestre de professionnalisation ».

⇒ La Ministre a annoncé le 17 décembre dernier la mise en place de référentiels en licence. L'IP sera nécessairement au cœur de leurs contenus

- La réflexion sur les contenus de formation doit se faire dans une approche globale L/M/D et initier une approche de formation par la recherche et non pas uniquement à la recherche.
- Le référentiel permet d'objectiver la formation et d'inclure à l'acquisition des savoirs disciplinaires d'autres exigences en termes d'acquisitions de compétences que l'étudiant doit maîtriser à l'issue de son processus d'apprentissage.
- Le référentiel est un outil de dialogue entre tous les partenaires concernés. Il sera public et accessible.

Enfin d'autres évolutions importantes en cours jouent un rôle majeur d'accélération des politiques d'insertion professionnelle des étudiants (ex : l'apprentissage).

Les investissements d'avenir exhortent les établissements à intégrer dans leurs projets la recherche d'une véritable valeur ajoutée et à amplifier la relation université-entreprise. L'insertion professionnelle des étudiants est plus que jamais au cœur de toutes les réflexions d'excellence.

Dans le même temps, les classements internationaux en construction, au premier rang desquels le classement européen, incluent tous parmi leurs indicateurs, l'insertion professionnelle des diplômés.

Et comment pourrait-il en être autrement alors que l'Université française forme les deux tiers des étudiants français ? L'Université a toujours eu une responsabilité sociale, économique et culturelle majeure. L'insertion professionnelle est un sujet qui engage la société tout entière.

Je vous remercie de votre attention.